

# Préparation du conseil d'école

Lundi 5 novembre 2018

18 h / 20 h

## 1°) Personnes présentes :

<b>Enseignants :</b> Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CP/CE1) Mme STEPHAN (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur) Mme GUERAICHE Mme NOUZILLE (invitée)	<b>Représentants de parents d'élèves présents de droit :</b> Mme VINET Mme VASSORT Mme BONFILS M. MEUNIER Mme JARRIGE Mme SALOMON Mme FERJOU (arrivée à 18H30)	<b>Membre du RASED :</b> Mme AUDOUIN  <b>IME (invités) :</b> Mme COMPAIN  <b>Education Nationale :</b> Mme BESANÇON (représentée par Mr HEBERT)  <b>D.D.E.N.</b> Mme GRAUX Brigitte
<b>Représentants de la mairie :</b> M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Education ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		

## Excusés :

### 1°) Fonctionnement de l'école

#### **a- Compte-rendu du conseil d'école du 25 juin 2018**

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

#### **b- Effectifs de l'école**

A ce jour, 156 élèves sont inscrits à l'école et se répartissent ainsi :

Mme LEFEVRE : 24 CP

Mme LEPRÊTRE : 5 CP / 20 CE1 (25 CP/CE1)

Mmes STEPHAN / FIORINA: 13 CE1 / 12 CE2 (25 CE1/CE2)

Mme DELAVEAU : 21 CE2 / 6 CM1 (27 CE2/CM1)

Mme LACROIX : 18 CM1 / 8 CM2 (26 CM1/CM2)

M. HEBERT : 29 CM2

L'école compte donc 29 CP, 33 CE1, 33 CE2, 24 CM1, 37 CM2

A noter : Un élève de CE1 supplémentaire est attendu pour début décembre.

Perspectives : Les écoles travaillent actuellement sur les prévisions d'effectifs qui seront connues d'ici à la fin du mois.

## **C- Bilan de rentrée**

L'école comptait 158 élèves à la rentrée pour 6 classes ordinaires, soit une moyenne de 26,33 élèves par classe.

Le congé de longue maladie de Mme LEFEVRE ayant été prolongé à la rentrée, Mme NOUZILLE a assuré son remplacement jusqu'à son retour, aujourd'hui. L'équipe pédagogique remercie Mme NOUZILLE pour son investissement auprès des élèves depuis plus d'un an et souhaite un excellent retour à Mme LEFEVRE.

Mme STEPHAN et Mme BOULIERE ont été affectées à la rentrée sur notre école. Cette dernière étant en congé de maternité jusqu'au mois de décembre, c'est Mme FIORINA qui la remplace.

La décharge de direction de M. HÉBERT est assurée par Mme BERRUER jusqu'à son congé de maternité prévu en mars.

## **d- Règlement intérieur**

Il n'est pas nécessaire de le modifier cette année. Seuls les nouveaux horaires de l'école déjà validés ont été précisés.

## **e- Projet d'école**

Le projet d'école a été voté au conseil d'école du mois de juin et validé par le DASEN. Il est en ligne sur le blog de l'école pour information.

## **f- Evaluations nationales pour les élèves de CP et de CE1.**

Ces évaluations ont eu lieu à partir du 17 septembre. D'autres tests sont prévus pour les élèves de CP au mois de janvier. Les familles seront informées des résultats de leur enfant.

## **g- Activités pédagogiques complémentaires (projet d'école) :**

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 6 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 25, afin de leur apporter une aide personnalisée ou une activité en lien avec le projet d'école.

Cette année, les priorités nationales portent sur la maîtrise de la lecture dans toutes ses dimensions et la maîtrise de la langue orale et écrite.

Ces activités, 36 h au total dans l'année, concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5.

36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

## **h- Projets d'ouverture vers l'extérieur (projet d'école) et projets de cycles**

Des sorties ou projets de classe ponctuels se déroulent tout au long de l'année (sorties à la Coursive, au Paléosite, etc...).

Mais d'autres concernent toutes les classes ou plusieurs d'entre elles, pour apporter de la cohérence aux apprentissages de cycles :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Classes concernées</i>
USEP (union sportive des écoles primaires) pour 3 rencontres sportives inter-écoles	Toutes
Défi-lecture	Toutes
Comédie musicale	CE2/CM1, CM1/CM2, CM2
Mathador (concours national de calcul mental) de novembre à mai	Tous les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2
Rallye-math	CM1/CM2, CM2

Proposition de la mairie : Pièce de théâtre à Beauséjour le 26/11/2018 pour les CM1 et CM2 « Le petit Chaperon rouge ». Des documents seront remis aux enseignants afin qu'ils puissent se prononcer sur leur participation.

#### **h- Coopérative scolaire et association de parents d'élèves « Jonchery Kids »**

#### **Compte de fonctionnement général du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 (en euros)**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Achats de produits pour cessions	6 201,44	Vente de produits pour cessions	16 062,28
Charges des activités éducatives	37 127,71	Produits des activités éducatives	14 248,66
Cotisations versées à l'OCCE	287,00	Subventions Etat, collectivités	5 163,00
Autres charges courantes	10,93	Autres produits courants	0
Assurances versées	41,00	Participation volontaire des familles	1 730,00
Total des charges	43 668,08	Total des produits	37 203,94
Résultat de l'année 2017-2018 → - 6 464,14			

#### **Bilan simplifié au 31 août 2018 (en euros)**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Banque (au 31/08/2018)	12 970,33	Report à nouveau au 01/09/2017	19434,47
		Résultat de l'année 2017-2018	- 6464,14
Total de l'actif	12 970,33	Total du passif	12 970,33

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

Une association de parents d'élèves a été créée, « Jonchery Kids ». Elle a pour but de mener des actions pour aider la coopérative scolaire à financer les projets d'ouverture vers l'extérieur de l'école (sorties, classes de découverte notamment).

A ce jour, elle regroupe une vingtaine d'adhérents.

2 actions sont organisées au cours du mois de novembre : Vente de chocolats et de sapins de Noël.

#### **i- Natation scolaire**

Chaque classe bénéficie d'un cycle de 10 séances, à l'exception de la classe de CM2 (5 séances), les textes, et les priorités, ayant été modifiés à compter de cette rentrée.

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- CP (Mme NOUZILLE / Mme LEFEVRE) : du lundi 10 septembre au 26 novembre
- CP/CE1 (Mme LEPRÊTRE) : du mardi 4 décembre au 12 mars
- CE1/CE2 (Mme STEPHAN / Mme BOULIERE) : du mardi 19 mars au 04 juin
- CE2/CM1 (Mme DELAVEAU) : du vendredi 07 décembre au 15 mars
- CM1/CM2 (Mme LACROIX) : du mardi 11 septembre au 1<sup>er</sup> décembre
- CM2 (M. HEBERT) : du jeudi 21 mars au 02 mai (5 séances)

Concernant le déplacement des élèves, seule la classe de CP de Mme LEFEVRE se rend au centre aquatique en car ; les autres effectuent le déplacement à pied.

## **J- Voile scolaire**

3 classes bénéficient d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- Les classes de CE2/CM1 et de CM1 effectueront ce cycle de voile au printemps 2019 ;
- La classe de CM2 était sur l'eau en du 14 septembre au 2 octobre.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

**A noter :** Les élèves doivent au préalable passer un test d'aptitude. Celui-ci se fait généralement en amont, au centre aquatique, en CE2 sur les créneaux de natation scolaire. Pour les élèves inscrits à l'école après le CE2, le test peut se dérouler jusqu'au début de la première séance de voile scolaire.

## **K- Sécurité de l'école (incendie, intrusions), PPMS**

Les écoles doivent effectuer 6 exercices de sécurité dans l'année :

- 3 exercices incendie ;
- 3 exercices liés au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui tient compte des risques majeurs propres à chaque environnement. Ils portent, en ce qui concerne notre établissement, sur une « alerte intrusion », une « alerte tremblement de terre » et une « alerte submersion ».

Deux exercices ont été effectués au cours de la première période : un exercice incendie (qui doit être fait dans le mois qui suit la rentrée) et une alerte intrusion pour laquelle le scénario retenu était un risque d'intrusion permettant un confinement total des élèves dans les salles de l'étage. Les élèves étaient prévenus pour ces premiers exercices.

Concernant les signaux d'alerte, ils doivent être bien distincts pour les exercices d'incendie et ceux liés aux risques majeurs. Si pour les premiers une alarme est opérationnelle, le signal pour le deuxième (corne de brume) n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où l'alerte n'est pas entendue partout du premier coup. Le sujet avait déjà été abordé l'an dernier en conseil d'école.

Concernant le « plan particulier de mise en sûreté » (PPMS) et plus particulièrement son volet « alerte attentat, intrusion », en cas d'évacuation des élèves de l'école, la zone de repli doit être précisée. Ce point doit être réglé avant le 15 novembre pour que le PPMS puisse être validé.

Proposition de repli : le foyer logement ou la caserne de pompier.

Penser à faire les exercices de sécurité un autre jour que le mercredi matin afin que les élèves de l'IME soient présents.

M. HÉBERT attend la visite du référent sécurité de la gendarmerie d'Angoulins. Le point concernant la zone de repli sera abordé mais également la question des portes de secours. Celles-ci doivent être laissées ouvertes en cas d'incendie mais fermées pour éviter les intrusions. Or, le système actuel de fermeture des portes ne permet pas de les ouvrir de l'intérieur sans que cela soit impossible de l'extérieur.

## **L- Unité d'Enseignement**

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (Mme COMPAIN). Deux groupes de 4 et 5 élèves chacun sont scolarisés cette année en milieu ordinaire à mi-temps. Des inclusions dans les classes ordinaires peuvent se dérouler, selon le profil de l'élève et les possibilités d'accueil de la classe soit de manière régulière sur une activité déterminée, soit sur un projet ponctuel.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires doivent être formalisées par un projet. Cette année, les élèves présents le matin à l'école déjeunent aussi au restaurant scolaire.

## **M- Enseignement de l'anglais**

Cette année, 3 classes (CP, CP/CE1 et CE2/CM1) bénéficient de l'aide d'une assistante américaine, Mlle Haley JONES.

## **2°) Questions relatives à la municipalité**

### **a- Responsabilité des enfants durant la pause méridienne**

Les enseignants n'exercent une surveillance sur les élèves que pendant le temps scolaire (8 h 30 – 12 h et 13 h 40 – 15 h 40).

En dehors de ces horaires, ils n'en exercent aucune, que cela soit dans l'enceinte de l'école ou en dehors.

Lors de la pause méridienne, la responsabilité des enfants déjeunant à la cantine incombe à la mairie de Châtelailon et aux agents municipaux recrutés par elle. Il incombe donc aux agents municipaux de prévenir les familles en cas d'accident ou de problème dans la cour et de donner tous les éléments d'information aux parents.

### **b- Travaux réalisés et à venir:**

Les travaux qui ont été réalisés depuis le dernier conseil d'école :

- Les salles de classe de Mme LEPRÊTRE et de M. HÉBERT ont été refaites du sol au plafond.

Les travaux à envisager (demandés par l'école) :

- Les autres salles qui doivent être refaites à l'avenir : Unité d'Enseignement, bureau de direction, salle des maîtres, salle informatique.
- Equipement de stores extérieurs pour les fenêtres se situant du côté de l'allée de Montmeillant.

Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit. Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

### **c- Équipement du RASED**

Le RASED n'a toujours pas de connexion internet dans ses bureaux qui se trouvent pourtant juste à côté de la salle informatique. La demande est récurrente depuis plusieurs années.

### **d- Budget de fonctionnement du RASED de Châtelailon**

Actuellement, l'école attribue 100 € au RASED pour l'achat de petites fournitures et documentations, à l'instar de plusieurs écoles du secteur.

Mais cela ne permet pas d'acquérir du matériel plus coûteux, indispensable pour procéder aux tests d'évaluation réglementaires. La question avait été abordée lors du précédent CE, sans réponse jusqu'à présent.

Avec le nouveau redécoupage des circonscriptions, plus aucun fonds disponible pour le RASED qui fonctionnait avec ceux d'Aigrefeuille. Pas de possibilité d'acheter les tests psychométriques.

Il faudrait essayer de mettre en place un budget de fonctionnement pour ce RASED par les communes au prorata du nombre d'élèves concernés par chacune d'entre elles.

Mme l'inspectrice a été alertée de la situation.

### **3°) Questions diverses**

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 10.*

Le directeur  
D. HEBERT

La secrétaire de séance  
S. LACROIX

#### Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelaiillon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelaiillon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelaiillon-Plage
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale circonscription Aunis-Sus-Atlantique
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants